

République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de
convocation :
25/09/2024
Date d'affichage :
25/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan

Pouvoirs : Mr CHERY Franck à Mr SIMON Roger

Absents excusés : Mr DOTTE Jean-Claude, Mr ROUX Jean-Pierre, Mr CHERY Franck

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mr GATIMEL Allan

DCM n°20240110_73

DELIBERATION N° 73 : TARIFICATION DE LA LOCO ET DU MATERIEL

Madame le Maire expose le bilan des recettes et des dépenses de la Loco au Conseil Municipal.

Considérant que le coût des charges a augmenté avec l'inflation, Madame le Maire propose de revoir la tarification de la LOCO avec une augmentation de 10 % et propose également une tarification pour le prêt des tables et bancs de brasserie.

Madame le Maire présente les nouveaux tarifs de la Loco avec application au 1^{er} janvier 2024.

Le prix proposé pour les tables et bancs de brasserie pour les particuliers :

- 1 table et 2 bancs : 5 €

Pour les associations :

- gratuit

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte la nouvelle tarification de l'espace la Loco et du matériels et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférant.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire,
Margaret DUMONT

Publié le : 10/10/2024 11:28 (Europe/Paris)
Par : Service Communication
https://www.thiaucourt.fr/documents_administratifs/16495



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de membres :

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de convocation :
25/09/2024
Date d'affichage :
25/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan

Pouvoirs : Mr CHERY Franck à Mr SIMON Roger

Absents excusés : Mr DOTTE Jean-Claude, Mr ROUX Jean-Pierre, Mr CHERY Franck

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mr GATIMEL Allan

DCM n°20240110_74

DELIBERATION N° 74 : LOCATION DE LA LOCO : CONTRAT DE LOCATION ET REGLEMENT D'UTILISATION

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que dans un souci de simplification administrative et de gestion de temps :

Il est proposé de revoir les documents afférents à la location de LA LOCO :

- 1. Création d'un document « contrat de location »
- 2. Règlement d'utilisation et documents annexes : 1- 2- 3

Madame le Maire présente le nouveau contrat, le règlement et ses annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte le nouveau contrat, le règlement et ses annexes et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y affèrent.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire,
Margaret DUMONT





République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de
convocation :
25/09/2024
Date d'affichage :
25/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan

Pouvoirs : Mr CHERY Franck à Mr SIMON Roger

Absents excusés : Mr DOTTE Jean-Claude, Mr ROUX Jean-Pierre, Mr CHERY Franck

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mr GATIMEL Allan

DCM n°20240110_75

DELIBERATION N° 75 : CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS

Madame le Maire dans le but d'un travail constructif d'organisation de la vie associative au sein de la commune et dans un souci de simplification administrative avec les associations, explique au Conseil Municipal qu'un travail d'élaboration d'une convention d'objectifs a été construit avec certaines associations sur la base du volontariat.

Il est proposé d'abonder chaque manifestation récurrente et annuelle ou chaque promotion d'activité sportive, culturelle ou de loisir d'une subvention à hauteur de 500 € ou d'une somme forfaitaire

- **FEP** : Carnaval, Feux de la Saint-Jean, Promotion du sport et des activités sportives et physique, Promotion de la culture et d'activités culturelles (Théâtre, danse, ...) : 2 000 €
- **AFR** : Lotos (2x/an), Fête de la Saint-Nicolas et le Marché de Noël, 1 concert 1/an à minima, Radio « RDM » : 2 000 €
- **Amicale des Sapeurs-Pompiers** : Journées Portes Ouvertes, Animation du 13 Juillet et des commémorations patriotiques : 1 000 €
- **USPM** : Commémoration de la libération de la ville et partenaire lors des Fêtes Patriotiques, Organisation d'une bourse aux armes (1x/an) : 1 000 €
- **Semeurs d'Art** : 4 manifestations tout public sur la commune (spectacles, ateliers,) : 2 000 €
- **GST** : un tournoi inter-village, une soirée dansante à thème, promotion du sport (enfants et adultes) : 1 500 €

- **Comité des Fêtes** : Fêtes du Printemps, de la Bière, de l'Automne, organisation d'un Marché de Noël, Célébration de la Saint-Sylvestre, aide logistique et de manutention pour les animation communale (Fête de la Musique, Octobre Rose, Journées du Patrimoine, ...) : 3 000 €
- **FNACA** : Soutien et Participation aux cérémonies Patriotiques et commémoratives : forfait de 200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte les conventions d'objectifs pour chacune des associations citées et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y affèrent.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance



Pour expédition certifiée conforme
Le Maire,

Margaret DUMONT





République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de
convocation :
25/09/2024

Date d'affichage :
25/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle

Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan

Pouvoirs : Mr CHERY Franck à Mr SIMON Roger

Absents excusés : Mr DOTTE Jean-Claude, Mr ROUX Jean-Pierre, Mr CHERY Franck

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mr GATIMEL Allan

DCM n°20240110_76

DELIBERATION N° 76 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que certaines associations ne souhaitent pas de convention d'objectifs.

Il convient donc d'attribuer des subventions de fonctionnement à trois associations Thiaucourtoises :

- Côte des Caures : demande de subvention de fonctionnement de 300 €
- Jardins Partagés : demande de subvention de fonctionnement de 800 €
- Tennis club : demande de subvention de fonctionnement de 300 €

Le club de handball de Vigneulles-les-Hattonchâtel a sollicité une demande de subvention exceptionnelle
Proposition de 100 € est faite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte l'octroi des subventions de fonctionnement aux associations précitées et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférant.

Madame MARTZ Isabelle ne participe pas au vote.

Nb de votes exprimés : 8

8 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme

Le Maire

Margaret DUMONT





République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



**Nombre de
membres :**

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

**Date de
convocation :**
25/09/2024
Date d'affichage :
25/09/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE**

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan

Pouvoirs : Mr CHERY Franck à Mr SIMON Roger

Absents excusés : Mr DOTTE Jean-Claude, Mr ROUX Jean-Pierre, Mr CHERY Franck

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mr GATIMEL Allan

DCM n°20240110_77

DELIBERATION N° 77 : SUBVENTION DE PROJET EXCEPTIONNEL

Madame le Maire propose qu'au titre des concerts organisés par la Commune et délégués pour l'organisation au Comités des Fêtes, les vendredi 11 et samedi 12 octobre 2024 lors de la fête foraine et à l'occasion d'Octobre Rose, de leur octroyer une subvention exceptionnelle afin de pouvoir payer les artistes soit 800 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte l'octroi de la subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférent.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme

Le Maire

Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de
convocation :

25/09/2024

Date d'affichage :

25/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan

Pouvoirs : Mr CHERY Franck à Mr SIMON Roger

Absents excusés : Mr DOTTE Jean-Claude, Mr ROUX Jean-Pierre, Mr CHERY Franck

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mr GATIMEL Allan

DCM n°20240110_78

DELIBERATION N° 78 : AOT GRACIEUX FETE FORAINE

Madame le Maire propose de faire l'AOT gracieux pour les forains, qui comme l'année dernière vont offrir 150 places gratuites de manèges aux enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférant.

Nb de votes exprimés : 9

9 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme

Le Maire

Margaret DUMONT



Publié le : 10/10/2024 11:28 (Europe/Paris)
Par : Service Communication
https://www.thiaucourt.fr/documents_administratifs/16495



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de membres :

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de convocation :
25/09/2024
Date d'affichage :
25/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan

Pouvoirs : Mr CHERY Franck à Mr SIMON Roger

Absents excusés : Mr DOTTE Jean-Claude, Mr ROUX Jean-Pierre, Mr CHERY Franck

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mr GATIMEL Allan

DCM n°20240110_79

DELIBERATION N° 79 : REGLEMENT DES RECOMPENSES DES MAISONS FLEURIES ET DECOREES POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE

Madame le Maire expose le règlement des récompenses des maisons fleuries et décorées pour les fêtes de fin d'année.

Le village est divisé en 4 secteurs avec un prix par secteur et un prix sera accordé pour la catégorie « entreprises/commerces ».

Proposition : panier garni d'un montant de 50 € par prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte le règlement ainsi que le montant du prix et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférent.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de
convocation :
25/09/2024

Date d'affichage :
25/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan

Pouvoirs : Mr CHERY Franck à Mr SIMON Roger

Absents excusés : Mr DOTTE Jean-Claude, Mr ROUX Jean-Pierre, Mr CHERY Franck

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mr GATIMEL Allan

DCM n°20240110_80

DELIBERATION N° 80 : ACHAT DES ILLUMINATIONS DE NOEL ET TRAVAUX DE RACCORDEMENT

Madame le Maire présente le devis des achats des illuminations de Noël, ainsi que le devis des travaux de raccordement qui seront cette année pour la Place Coupe d'Or et la rue Clinchant.

Devis achat illuminations : 2583.00 €

Devis travaux de raccordement : 4 branchements à créer à 175 HT chacun et un forfait de 70 € HT pour l'ensemble des rallonges de la rue Coupe d'Or.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte de signer les marchés pour acheter les illuminations de Noël et les travaux de raccordement et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférant.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire
Margaret DUMONT



Publié le : 10/10/2024 11:28 (Europe/Paris)
Par : Service Communication
https://www.thiaucourt.fr/documents_administratifs/16495

République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de membres :

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de convocation :
25/09/2024
Date d'affichage :
25/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan

Pouvoirs : Mr CHERY Franck à Mr SIMON Roger

Absents excusés : Mr DOTTE Jean-Claude, Mr ROUX Jean-Pierre, Mr CHERY Franck

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mr GATIMEL Allan

DCM n°20240110_81

DELIBERATION N° 81 : SECURISATION DE LA MAISON LOIZEAU

Madame le Maire présente le devis de la sécurisation de la Maison LOIZEAU.

Devis : 4812.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte de signer le marché de sécurisation de la maison LOIZEAU et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférent.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire,
Margaret DUMONT





République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de
convocation :
25/09/2024

Date d'affichage :
25/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan

Pouvoirs : Mr CHERY Franck à Mr SIMON Roger

Absents excusés : Mr DOTTE Jean-Claude, Mr ROUX Jean-Pierre, Mr CHERY Franck

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mr GATIMEL Allan

DCM n°20240110_82

DELIBERATION N° 82 : RENOVATION VOIRIE RUE CLINCHANT

Madame le Maire explique qu'il y a lieu de réaliser des travaux de voirie rue Clinchant au niveau des numéros 9 et 11 car lors de la reconstruction post-guerre, des aménagements routiers ont été construits sur d'anciennes zones d'habitations.

De ce fait, la voirie de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE est sujette régulièrement à des affaissements, suite à des effondrements en sous-sol, ce qui est le cas au niveau des numéros 9 et 11 de la rue Clinchant.

La réfection nécessitera une remise en état du réseau d'assainissement, et à certains endroits de procéder à du remplissage notamment avec du béton pour donner une bonne stabilité à la voirie.

Devis : 6426.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte la rénovation de la voirie rue Clinchant et de déposer les dossiers de subventions auprès de l'État (Amendes de Police, DETR), le Département (Appui aux projets territoriaux 54) et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférant.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance



Pour expédition certifiée conforme
Le Maire,
Margaret DUMONT





République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de membres :

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de convocation :
25/09/2024
Date d'affichage :
25/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan

Pouvoirs : Mr CHERY Franck à Mr SIMON Roger

Absents excusés : Mr DOTTE Jean-Claude, Mr ROUX Jean-Pierre, Mr CHERY Franck

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mr GATIMEL Allan

DCM n°20240110_83

DELIBERATION N° 83 : ETUDE DE LA STRUCTURE DU BATIMENT DE LA POSTE

Madame le Maire explique qu'en prévision de l'achat du bâtiment de la Poste par la Communauté de Communes Mad et Moselle, il a été nécessaire d'évaluer la structure du bâtiment.

Nous allons faire appel au bureau d'études SECALOR pour un montant de : 1800.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte de faire appel au bureau d'études et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférent.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme

Le Maire

Margaret DUMONT





République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



**Nombre de
membres :**

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

**Date de
convocation :**
25/09/2024

Date d'affichage :
25/09/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE**

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan

Pouvoirs : Mr CHERY Franck à Mr SIMON Roger

Absents excusés : Mr DOTTE Jean-Claude, Mr ROUX Jean-Pierre, Mr CHERY Franck

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mr GATIMEL Allan

DCM n°20240110_84

DELIBERATION N° 84 : PRESENTATION DU PACTE TERRITORIAL ET PARTICIPATION FINANCIERE COMMUNALE

Madame le Maire expose que L'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) accompagne les territoires fragiles dans la définition de leur projet de territoire au travers d'une contractualisation pluriannuelle, elle oriente ses moyens pour leur permettre de rebondir et de porter un projet territorial de développement : logement, attractivité économique, dynamisme démographique.

- Contractualisation sur 3 ans (renouvelable 2x1an) (2025/2030) d'un Pacte Territorial
- Porté par la CCMM sur les 47 communes dont 2 avec des avantages financiers (GORZE; THIAUCOURT)

Le Pacte Territorial vient en aide aux propriétaires occupants ou aux propriétaires bailleurs sous forme de subventions ou d'aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), la CCMM (Communauté de communes Mad et Moselle), du CD 54 (Conseil Départemental 54) mais aussi de la Région Grand Est.

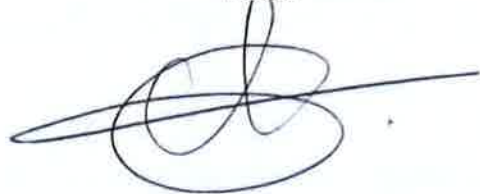
Madame le Maire demande au Conseil Municipal que la commune adhère au Pacte Territorial et précise qu'il convient de fixer le montant de l'aide financière que la commune donnera en fonction des bénéficiaires et des types de travaux et propose la répartition suivante :

BÉNÉFICIAIRES	TYPE DE TRAVAUX	NOMBRES DE DOSSIERS	SUBVENTION COMMUNE	TOTAL/AN	TOTAL/5ANS
PO très modeste	Autonomie	18	200	3 600	18 000
PO modeste	Autonomie	12	200	2 400	12 000
PB	Rénovation énergétique	0	0	0	0
PB	Travaux lourds	5	1 000	5 000	25 000
TOTAL		25 /an soit 100/5 ans		11 000	55 000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte l'adhésion au Pacte Territorial et la proposition d'aides financières selon le tableau et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférant.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance

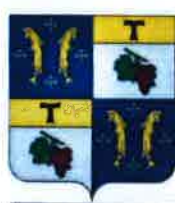


Pour expédition certifiée conforme

Le Maire
Margaret DE MONT



Prépublique Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de membres :

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de convocation :
25/09/2024
Date d'affichage :
25/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan

Pouvoirs : Mr CHERY Franck à Mr SIMON Roger

Absents excusés : Mr DOTTE Jean-Claude, Mr ROUX Jean-Pierre, Mr CHERY Franck

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mr GATIMEL Allan

DCM n°20240110_85

DELIBERATION N° 85 : DETERMINATION DES LIEUX DES 5 POINTS D'APPORT VOLONTAIRES DES BIODECHETS

Suite à la délibération DCM n°20241607_70 sur PASSAGE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE (PAV) DES BIODÉCHETS

Madame le Maire propose de fixer les points d'apport volontaires des biodéchets provisoires suivants, sachant que nous sommes dans une phase de test :

Proposition d'emplacement			
N° PAV	Zone	Emplacements possibles	Observations
1	Saint-Nicolas	A côté des HLM à gauche du banc à l'ombre des arbres	Faire petite plateforme en calcaire fin
2	Promenades	Au croisement de la rue des promenades et de la RD à l'ombre du premier marronnier côté pharmacie	Faire petite plateforme en calcaire fin
3	Centre	Derrière l'église à côté du bac à sel	

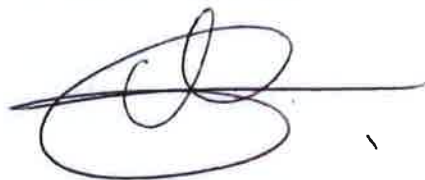
	Centre bis	Place Colmar devant la mairie à côté du transformateur	
	Centre ter	Au pied du panneau lumineux le long du mur de la mairie	nécessité de déplacer les panneaux d'affichage
	Centre quater	Sur le parvis de l'église dans l'angle en face de la boulangerie	
4	Jaulny	A. côté du PAV Verre et du PAV Textiles	
5	Verdun	Au croisement de la rue de Verdun et de la rue de Lamarche au bout de l'enrobé avec la porte tournée vers l'entrée de la rue pour les PMR	

Les points d'apports 1, 2, 4 et 5 sont validés, pour le point 3 c'est centre bis qui est retenu et validé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte les emplacements proposés et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférant.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance



Pour expédition certifiée conforme
Le Maire,

Margaret DUMONT





République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



**Nombre de
membres :**

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

**Date de
convocation :**
25/09/2024

Date d'affichage :
25/09/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE**

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan

Pouvoirs : Mr CHERY Franck à Mr SIMON Roger

Absents excusés : Mr DOTTE Jean-Claude, Mr ROUX Jean-Pierre, Mr CHERY Franck

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mr GATIMEL Allan

DCM n°20240110_86

**DELIBERATION N° 86 : ETUDE POUR LA RENOVATION DE L'ANCIENNE CASERNE
DES POMPIERS**

Madame le Maire explique qu'au titre de la redynamisation du centre-bourg, la rénovation de l'ancienne caserne des pompiers en halle aux marchés est envisagée.

Afin de définir le coût de la rénovation et pour pouvoir déposer des dossiers de demande de subventions, il est nécessaire de présenter une étude de faisabilité chiffrée du projet architectural.

Madame le Maire précise également qu'il sera nécessaire de faire des diagnostics (amiante, plomb, parasites, structure et réseaux).

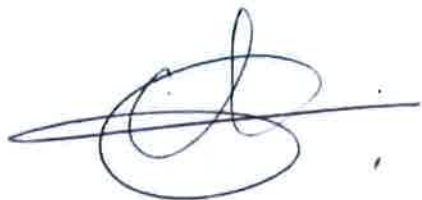
Un devis est proposé par le cabinet ATLAS-T (Résidence d'Architecture), pour un montant de 5 850 € TTC pour l'étude de faisabilité.

Il conviendra de mandater une entreprise pour les diagnostics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte de procéder à l'étude de faisabilité chiffrée et de mandater une entreprise pour les diagnostics et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférant.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance



Pour expédition certifiée conforme

Le Maire

Margaret DUMONT





République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de
convocation :
25/09/2024

Date d'affichage :
25/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan

Pouvoirs : Mr CHERY Franck à Mr SIMON Roger

Absents excusés : Mr DOTTE Jean-Claude, Mr ROUX Jean-Pierre, Mr CHERY Franck

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mr GATIMEL Allan

DCM n°20240110_87

DELIBERATION N° 87 : ETUDE POUR LA RENOVATION DE LA MAISON RUE MARIE WUARA

Madame le Maire explique qu'au titre de la redynamisation du centre-bourg, la rénovation de la maison occupée par RDM rue Marie Wuara est envisagée.

Afin de définir le coût de la rénovation et pour pouvoir déposer des dossiers de demande de subventions, il est nécessaire de présenter une étude de faisabilité chiffrée du projet architectural.

Madame le Maire précise également qu'il sera nécessaire de faire des diagnostics (amiante, plomb, parasites, structure et réseaux)

Un devis est proposé par le cabinet ATLAS-T (Résidence d'Architecture), pour un montant de 5 850 € TTC pour l'étude de faisabilité.

Il conviendra de mandater une entreprise pour les diagnostics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte de procéder à l'étude de faisabilité chiffrée et de mandater une entreprise pour les diagnostics et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférant.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance



Pour expédition certifiée conforme

Le Maire,

Margaret DUMONT





République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de
convocation :
25/09/2024

Date d'affichage :
25/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan

Pouvoirs : Mr CHERY Franck à Mr SIMON Roger

Absents excusés : Mr DOTTE Jean-Claude, Mr ROUX Jean-Pierre, Mr CHERY Franck

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mr GATIMEL Allan

DCM n°20240110_88

DELIBERATION N° 88 : DENOMINATION DE DEUX RUES DANS LA COMMUNE

Madame le Maire explique qu'il convient de dénommer deux rues dans la commune.

Deux jeunes Thiaucourtois ayant participé à un rallye voiture à l'international, l'Odyssée des Gaulois, sous le nom : les Loup-Rains (contraction des loups et des lorrains) ont sollicité la Mairie et le Conseil Municipal afin de proposer leur nom à une rue sans nom de la commune, avec appui d'une pétition signée par des habitants.

Les deux rues à dénommer sont :

- Dans la continuité de la rue « Sur la Vieille Route », la RD3C (à compter de l'angle du supermarché jusqu'au croisement de la RD3)
Proposition : sur la Vieille Route
- La route qui longe la ZAC la Louvière
Proposition : rue les Loup-Rains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte de dénommer ces deux rues : la RDC3 : sur la Vieille Route et la rue qui longe la ZAC : rue les Loup-Rains et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y affèrent.

Madame DUMONT Margaret ne participe pas au vote pour éviter un conflit d'intérêt.

Nb de votes exprimés : 8
8 votants pour

Le secrétaire de séance



Pour expédition certifiée conforme
Le Maire,
Margaret DUMONT





République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de membres :

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de convocation :
25/09/2024
Date d'affichage :
25/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan

Pouvoirs : Mr CHERY Franck à Mr SIMON Roger

Absents excusés : Mr DOTTE Jean-Claude, Mr ROUX Jean-Pierre, Mr CHERY Franck

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mr GATIMEL Allan

DCM n°20240110_89

DELIBERATION N° 89 : MODIFICATION DU PERIMETRE DE PROTECTION DE MONUMENT HISTORIQUE

L'article 1. 621.30 du Code de Patrimoine offre la possibilité d'adapter le périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments historiques en créant un périmètre délimité des abords (PDA) qui permet de désigner les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa mise en valeur.

Dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Mad et Moselle, l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine a proposé cette procédure aux communes disposant d'un monument historique. Ainsi, ces services se sont rapprochés de la mairie pour définir conjointement un périmètre délimité des abords. La proposition de périmètre a été élaborée à la suite de ces différentes réunions de travail.

Thiaucourt-Regniéville est concerné aux abords du cimetière américain.

La proposition préalable, qui reprend le tracé du projet de zone tampon autour du cimetière américain en tant que composante du bien UNESCO « Les sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (front ouest) » et qui est circonscrite aux limites communales de Thiaucourt-Regniéville où réside l'essentiel des enjeux de mise en valeur

paysagère du monument, a été validée par toutes les parties en présence, sans modification.

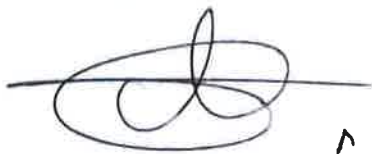
Étendue des abords

- Abords actuels (rayon de 500 mètres sous condition de covisibilité) : environ 86 hectares à Thiaucourt-Regniéville, 36 hectares à Beney-en- Woèvre et 11 hectares à Xammes.
- Futur PDA (accord systématique de l'ABF) : 55 hectares sur la seule commune de Thiaucourt- Regniéville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte la modification du périmètre délimité des abords proposé par les Architectes des Bâtiments de France et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférant.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance



Pour expédition certifiée conforme
Le Maire
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de
convocation :
25/09/2024
Date d'affichage :
25/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan

Pouvoirs : Mr CHERY Franck à Mr SIMON Roger

Absents excusés : Mr DOTTE Jean-Claude, Mr ROUX Jean-Pierre, Mr CHERY Franck

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mr GATIMEL Allan

DCM n°20240110_90

DELIBERATION N° 90 : REEVALUATION DU LOYER ET DES CHARGES DE L'APPARTEMENT 1 RUE MARIE WUARA

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de réévaluer le loyer ainsi que les charges de l'appartement 1 rue Marie Wuara.

L'appartement a été libéré le 1^{er} juin et des travaux ont été réalisés (VMC, douche).

Madame le Maire propose que le loyer soit fixé à 500 € et les charges de chauffage au gaz à 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE vote le loyer à : 500 € et les charges à : 100 € et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférent.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme

Le Maire
Margaret DUMONT





République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de membres :

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de convocation :
25/09/2024
Date d'affichage :
25/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan

Pouvoirs : Mr CHERY Franck à Mr SIMON Roger

Absents excusés : Mr DOTTE Jean-Claude, Mr ROUX Jean-Pierre, Mr CHERY Franck

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mr GATIMEL Allan

DCM n°20240110_91

DELIBERATION N° 91 : RESTITUTION DES CAUTIONS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Monsieur PSCIUK Frantz, locataire du logement communal, rue Henri Poulet, a été accueilli à l'EHPAD Sainte Sophie en mars 2024 et qu'il convient de lui restituer la caution de 260 €.
- Madame DOYOTTE Evelyne, locataire du garage, rue du Chanoine Marange, a libéré ce dernier le 30 septembre 2024 et qu'il convient de lui restituer la caution de 45 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte les restitutions de cautions et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférant.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme

Le Maire
Margaret DUMONT





République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de
convocation :
25/09/2024

Date d'affichage :
25/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan

Pouvoirs : Mr CHERY Franck à Mr SIMON Roger

Absents excusés : Mr DOTTE Jean-Claude, Mr ROUX Jean-Pierre, Mr CHERY Franck

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mr GATIMEL Allan

DCM n°20240110_92

DELIBERATION N° 92 : REMBOURSEMENT ACOMPTE RESERVATION LA LOCO MR GUIRAL

Madame le Maire informe que suite à une demande d'annulation pour raisons personnelles de Mr GUIRAL, il y a lieu de rembourser l'acompte d'un montant de 120.00 € versé pour la réservation la Loco.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte le remboursement de l'acompte et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférant.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire
Margaret DUMONT





République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de
convocation :
25/09/2024

Date d'affichage :
25/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan

Pouvoirs : Mr CHERY Franck à Mr SIMON Roger

Absents excusés : Mr DOTTE Jean-Claude, Mr ROUX Jean-Pierre, Mr CHERY Franck

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mr GATIMEL Allan

DCM n°20240110_93

DELIBERATION N° 93 : ANNULATION TITRE RESERVATION LA LOCO MME FATRÉ

Madame le Maire informe que suite à une demande d'annulation pour raisons personnelles de Mme FATRÉ, il y a lieu d'annuler le titre concernant la réservation de la Loco.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte l'annulation du titre et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférent.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire
Margaret DUMONT





République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de membres :

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de convocation :
25/09/2024
Date d'affichage :
25/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan

Pouvoirs : Mr CHERY Franck à Mr SIMON Roger

Absents excusés : Mr DOTTE Jean-Claude, Mr ROUX Jean-Pierre, Mr CHERY Franck

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mr GATIMEL Allan

DCM n°20240110_94

DELIBERATION N° 94 : CONVENTION LOCATION LOCAL MR HENNI

Madame le Maire informe que la commune a signé une convention de location avec Monsieur HENNI pour le local accueillant la résidence d'architecture ATLAS-T.

Le montant de la location pour ce local s'élève à 400 € pour la période d'occupation du bien charges comprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférant.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire
Margaret DUMONT





République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de
convocation :
25/09/2024

Date d'affichage :
25/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan

Pouvoirs : Mr CHERY Franck à Mr SIMON Roger

Absents excusés : Mr DOTTE Jean-Claude, Mr ROUX Jean-Pierre, Mr CHERY Franck

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mr GATIMEL Allan

DCM n°20240110_95

DELIBERATION N° 95 : LISTER LES DEPENSES A PAYER SUR L'ARTICLE 623

Madame le Maire explique le besoin de lister les dépenses à payer sur l'article 623 : publicité, publications, relations publiques. Sans cette délibération les mandats ne pourront pas être pris en charge par la trésorerie.

L'ensemble des dépenses qui ont vocation à être prises en charge sur l'article 623 sont :

- Vœux du Maire
- Paniers garnis maisons fleuries et décorées pour les fêtes de fin d'année
- Gerbes de fleurs
- Sapins de Noël
- Cérémonies patriotiques et festives
- Inaugurations diverses
- Repas de service
- Cartes cadeaux Noël employés
- Achats denrées alimentaires, vins pour cérémonies

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE confirme l'ensemble des dépenses sur l'article 623 et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférant.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance



Pour expédition certifiée conforme

Le Maire
Margaret DUMONT





République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de
convocation :
25/09/2024

Date d'affichage :
25/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan

Pouvoirs : Mr CHERY Franck à Mr SIMON Roger

Absents excusés : Mr DOTTE Jean-Claude, Mr ROUX Jean-Pierre, Mr CHERY Franck

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mr GATIMEL Allan

DCM n°20240110_96

DELIBERATION N° 96 : REFACTURATION DES DUS DE MME LAURENT

Madame le Maire explique que suite au décès de Madame Laurent, locataire rue Henri Poulet, il convient de refacturer les loyers impayés mais aussi les frais de débarrassage de l'appartement à la succession LAURENT chez Maître BECKER-ISRAEL.

Ces frais s'élèvent à :

Loyers non payés :

- janvier 2024 : 308.59 €
- février 2024 : 308.59 €
- mars 2024 : 308.59 €
- avril 2024 : 312.59 €

Débarrassage appartement :

- entreprise LAFON : 1150.00 €

Total à refacturer à la succession : 2388.36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte la refacturation et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférant.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance



Pour expédition certifiée conforme
Le Maire
Margaret DUMONT





République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de
convocation :
25/09/2024

Date d'affichage :
25/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan

Pouvoirs : Mr CHERY Franck à Mr SIMON Roger

Absents excusés : Mr DOTTE Jean-Claude, Mr ROUX Jean-Pierre, Mr CHERY Franck

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mr GATIMEL Allan

DCM n°20240110_97

DELIBERATION N° 97 : AVOIR ASSAINISSEMENT MME GEORGES PIERRETTTE

Madame le Maire informe que le Conseil Municipal doit se prononcer sur une demande de Madame GEORGES Pierrette sur un dégrèvement quant à sa facture d'assainissement suite à une fuite d'eau concernant le 2^{ème} semestre 2023

Un dégrèvement de 299 m3 a été accordé par le Syndicat des eaux du Trey pour le 2^{ème} semestre 2023.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal un dégrèvement au titre de l'assainissement de 299 m3 pour suivre la délibération émise par le Syndicat des Eaux du Trey.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte d'accorder l'avoir et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y affèrent.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme

Le Maire
Margaret DUMONT





République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de
convocation :
25/09/2024

Date d'affichage :
25/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan

Pouvoirs : Mr CHERY Franck à Mr SIMON Roger

Absents excusés : Mr DOTTE Jean-Claude, Mr ROUX Jean-Pierre, Mr CHERY Franck

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mr GATIMEL Allan

DCM n°20240110_98

DELIBERATION N° 98 : DECISION MODIFICATIVE CHAPITRE 012 ET ARTICLE 681 BUDGET COMMUNAL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de faire une décision modificative pour abonder le chapitre 012 de 18000 € afin d'avoir le nécessaire pour payer les salaires jusqu'à la fin de l'année mais aussi abonder l'article 681 afin de pouvoir provisionner les créances douteuses de 15500 €.

Pour ce faire, nous enlevons :

- 13000 € à l'article 739211
- 5000 € à l'article 657351

Pour les ajouter au chapitre 012 pour 18000 €

Nous enlevons :

- 6000 € à l'article 60621
- 6000 € à l'article 60632
- 3500 € à l'article 6068

Pour les ajouter à l'article 681 pour 15500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte la décision modificative et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférant.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance



Pour expédition certifiée conforme

Le Maire
Margaret DEMONT





République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de membres :

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de convocation :
25/09/2024
Date d'affichage :
25/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan

Pouvoirs : Mr CHERY Franck à Mr SIMON Roger

Absents excusés : Mr DOTTE Jean-Claude, Mr ROUX Jean-Pierre, Mr CHERY Franck

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mr GATIMEL Allan

DCM n°20240110_99

DELIBERATION N° 99 : DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de faire une décision modificative pour abonder l'article 66112 d'un montant de 850 € .

Pour ce faire, nous enlevons :

- 850 € à l'article 6156

Pour les ajouter à l'article 66112 pour 850 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte la décision modificative et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférent.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de membres :

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de convocation :
25/09/2024
Date d'affichage :
25/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan

Pouvoirs : Mr CHERY Franck à Mr SIMON Roger

Absents excusés : Mr DOTTE Jean-Claude, Mr ROUX Jean-Pierre, Mr CHERY Franck

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mr GATIMEL Allan

DCM n°20240110_100

DELIBERATION N° 100 : DELEGATION AU MAIRE POUR EMBAUCHE OCCASIONNELLE DE PERSONNEL POUR LA DUREE DU MANDAT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement occasionnel de personnel en cas de surcroit temporaire de travail, conformément à l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

Madame le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser, pour la durée de son mandat, à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable 1 fois exceptionnellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE décide d'adopter la proposition et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférent.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



**Nombre de
membres :**

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

**Date de
convocation :**
25/09/2024

Date d'affichage :
25/09/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE**

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, WIESENER Maryline, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan

Pouvoirs : Mr CHERY Franck à Mr SIMON Roger

Absents excusés : Mr DOTTE Jean-Claude, Mr ROUX Jean-Pierre, Mr CHERY Franck

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Mr GATIMEL Allan

DCM n°20240110_101

**DELIBERATION N° 101 : AUGMENTATION DU PLAFOND DE LA REGIE D'AVANCE
A 1000 €**

Madame le Maire explique qu'une régie d'avance « nécessaire au bon fonctionnement de la Commune » de 300 € pour payer les petites dépenses de fournitures administratives, denrées alimentaires et produits d'entretien existe déjà.

Madame le Maire propose d'augmenter cette régie pour la passer à 1000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE valide la proposition d'augmentation et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférant.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme

Le Maire
Margaret DUMONT